

SOMMAIRE

PAPRIPACT, de quoi s'agit-il ?.....	1
CSE ORDINAIRE.....	1
Projet Communication DO GSO : C'est qui le B.O.S.S ?	2
ASC/AEP : Friture sur la ligne budgétaire	2

PAPRIPACT, de quoi s'agit-il ?

Enfin un Papripact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) où le plan d'actions est présenté en CSE en début d'année, et non pas en toute fin comme les précédentes.

Un certain nombre de nos revendications formulées au CSE du mois d'Octobre ([Essentiel du CSE Octobre 2024](#)), ont été prises en compte par la Direction :

- Harcèlement, sexisme et violences au travail.
- Formation à la prise en main d'un véhicule électrique, écoconduite, et risques routiers.
- Amélioration du plan d'actions en matière de risques psychosociaux (RPS).
- Analyse de la charge de travail...

Les PAPRIPACT de chaque unité n'ont pas donné lieu à des votes similaires. En AD Nouvelle Aquitaine, par exemple, le vote Contre, sanctionne l'absence de renouvellement pérenne du poste de référent sécurité, malgré une recrudescence des actes d'incivilité et de cambriolage. En revanche, en DE et A2P, le vote Pour illustre la qualité des actions engagées grâce à une bonne collaboration entre la Direction et la CSSCT. En UCI le déploiement de Séquoris semble plus compliqué que dans les autres unités. Plus de 1 an pour lancer le test sur l'UCI SO et toujours pas de déploiement ou test sur l'UCI OC.

Analyse de la CFE-CGC

Sur l'ensemble des unités de la DO GSO, le PAPRIPACT traduit une réelle volonté de co-construction au bénéfice des conditions de travail des salariés.

Il subsiste cependant de vrais axes d'amélioration comme la sécurité des salariés en boutique et l'impact climatique sur les techniciens d'intervention.

La CFE-CGC attend les résultats de Voice Up et de l'enquête sur le Stress et les conditions de travail ([voir déclaration préalable](#)) pour que soient intégrées des mesures correctives aux PAPRIPACT actuels.

« New Séquoris » et « Je signale » doivent être déployés dans toutes les unités et accessibles à l'ensemble des collaborateurs.



CSE ORDINAIRE

- [Déclaration préalable](#) CFE-CGC
- Déclaration de la Direction en ouverture de séance. La Direction informe les élus du CSE DOGSO de sa décision d'abandonner la procédure d'appel à leur rencontre.

Projet Communication DO GSO : C'est qui le B.O.S.S ?

- **B.O.S.S. : Booster, Optimiser, Simplifier, Sécuriser**, un nom simple pour un projet qui n'en est pas un mais qui a un chef de projet, et dont les entretiens individuels passés n'en sont pas...
- B.O.S.S : c'est la tentative de faire passer un projet de réorganisation sans consultation préalable du CSE.
- Alertés par les salariés de la Com reçus en entretien individuel en vue d'un positionnement dans un nouvel organigramme, les élus du CSE ont questionné la Direction sur ce projet fantôme.
- Comment désamorcer une situation de crise ?
 - En attribuant la paternité du projet aux salariés eux-mêmes.
 - En ne parlant pas de projet mais de « projection prospective ».
 - En considérant que le projet opérationnel n'était pas abouti.
- Madame Voisin, présidente du CSE, magicienne à ses heures perdues, annonce l'**arrêt définitif** du projet (qui n'en est pas un), **temporairement** jusqu'au S2 2025.
- La Direction a pris l'engagement de traiter dans toutes les CSSCT les impacts de l'annonce et de l'arrêt du projet sur les salariés.

Analyse de la CFE-CGC

Pour rappel, dans le milieu de l'entreprise, un délit d'entrave est le fait de porter atteinte à la mise en place ou au bon déroulement des missions des représentants du personnel et à l'exercice du droit syndical.

La directrice de l'unité nous explique en séance que réaliser des entretiens individuels, réaliser des ateliers de co-construction ou communiquer sur le projet (qui n'en est pas un) ne constituent pas des délits d'entrave.

En effet, ces actions nous alertent juste sur la non-communication aux élus et donc sur l'entrave au bon déroulement de leurs missions ; **délit d'entrave !?**

La CFE-CGC restera vigilante sur la suite ou pas donnée à ce projet, d'autant que la signature de l'accord GEPP risque de modifier la donne.

La Direction de la DOGSO doit comprendre que chaque projet de transformation même s'il impacte un faible nombre de salariés doit être traité en CSE, **c'est la loi !**

ASC/AEP : Friture sur la ligne budgétaire

La prestation « Allocation Etudes supérieures » est votée.

Après des échanges tendus avec le président de la commission ASC suite à nos questions sur les bilans prestations 2024, un engagement a été pris pour une présentation en séance des points saillants.

Le bureau nous a informés de futures dépenses dans le cadre des copropriétés où nous détenons des parts (22 demandes sur l'année 2024). En effet de gros travaux de rénovation vont être lancés dans le cadre du rachat de ces établissements.

Nous attendons le bilan à venir de l'année 2024 mais nous craignons un nouveau dérapage de la prestation « vacances/sport/culture ».

Pour rappel, à la suite du déficit en 2023 de cette prestation et à sa reconduction en 2024 nous avons alerté à de multiples reprises sur un tel risque.

Nous attendons toujours un budget AEP. Le bureau semble venir en aide aux deux syndicats signataires du budget ASC et en incapacité de s'entendre pour nous proposer un budget commun.

Analyse de la CFE-CGC

Même si « le tableau magique » n'a toujours pas été voté par une majorité des élus, la CFE-CGC reste vigilante sur les budgets votés et le risque de dérapage budgétaire.

**VOS REPRESENTANTS
CFE-CGC ORANGE**

Élus CSE :
Abdelkrim DAOUADJI
Madeleine ICONOMOFF
Thierry BERNADOTTE
Sébastien MULLER
Blandine BARTHES

**Olivier BERGER
Valérie VINCENT
Daniel LAFFARGUE
Nadine BEMER**

Commissions CSE :
Emploi Formation Egalité pro : Gaëlle BALESTE /Isabelle MANAS
Commission Handicap: Madeleine ICONOMOFF/ Yannick GRAFTEAU
Commission ASC: Edmond RAPIN / Sophie GODEFROY
Commission Restauration : Farid BENALI
Commission des marchés : Nadine BEMER
Commission Emploi et Formation : Olivier BERGER / Thierry BERNADOTTE
Projets Economie Evolution des marchés : Daniel LAFFARGUE/ Sébastien MULLER
Représentant syndical : François KANY



**CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !**

